Bulletin Officiel n° 9
du Jeudi 21 Septembre 2023

District de l'Ain de Football
26 rue du Loup—01440 VIRIAT
Tél : 04.74.22.87.87
Email : district@ain.fff.fr - Site : http://ain.fff.fr

La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 22 au 24 Septembre 2023 est assurée par :

Mme Colette GAILLARD au 06.83.03.65.92

Rappel ! Rapport pour carton rouge

Licencié exclu du terrain

Tout licencié exclu du terrain doit faire parvenir **systématiquement et obligatoirement un rapport à la Commission de Discipline** avant le mardi midi qui suit la rencontre.

A défaut, il sera sanctionné d'un match ferme supplémentaire par rapport à sa sanction initiale.

Le tirage du 4ème tour de la Coupe de France a eu lieu Jeudi 20 Septembre 2023

ESB Marboz (R2) / Lyon La Duchère (N3)
CS Lagnieu (R3) / Ain Sud (N3)
Côtière MV (D3) / F. Bourg en Bresse Péronnas 01 (N2)
O. Sud Revermont 01 (D2) / Plastics Vallée (R2)
CS Viriat (R3) / FC Charvieu Chavagneux (R3)
Misérieux Trévoux (R1) / AS Craponne (R2)
O.S. Beaujolais (D3) / FC Plaine Tonique (R3)
ESV Genas Azieu (D1) / US Feillens (R2)
Jassans Frans Football (D1) / FC Colombier Satolas (R3)

Nous souhaitons bonne chance à tous les clubs de l'Ain.

RAPPEL IMPORTANT !

Correspondance par mail

Nous rappelons que, pour être prise en compte, toute correspondance par mail doit émaner de la **boîte officielle du club** et qu'elle doit être signée **du nom de l'expéditeur**.

Protocole de serrage de mains

Devant une recrudescence du Covid, **le protocole d'avant match de serrage de mains est interdit.**

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.
Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 19.09.2023

Présents : Grégory BESSET, Murat BOLAT, Pierre HERMANN, Romain JARJAVAL, Baptiste PIQUET
Excusés : Loïc CHABAUD, Philippe FUSEAU, Olivier GUICHERD, Thierry JANODY, Yohann LOZACHMEUR, Guillaume STRIPPOLI, Antony VAUDON
Absent : Ibrahima KONTE
Assistent : Alexis CURT, Sylvain FEYEUX (Visio)

CERTIFICAT MEDICAL
LEBEAUX Alexandre **:** Certificat de contre- indication à l'arbitrage du 15.09.2023 au 25.09.2023.
GALLIOT Loïc : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 10.09.2023 au 30.09.2023.
BOLUEN Alexis : certificat médical pour le 09.09.2023.

COURRIERS ARBITRES
NOURI François : disponible pour doubler.
GUGLIELMI Claude : disponible pour doubler.
ALTAN Izzet : disponible pour doubler.
DENIS Frédéric : disponible pour doubler.
LGANIOUI MOUANI Hajar : arrêt de l'arbitrage en raison de ses études pour 2023/3024.
COGNARD Romain : demande pour arbitrer en Seniors.
PEREIRA Antoine : demande pour arbitrer en Seniors
BENAFITOU Fouzy : courrier reçu. Réponse faite.

COURRIERS CLUBS
PLAINE REVERMONT FOOT : courrier reçu. Réponse faite.
F C T VIRIEU : courrier reçu. Réponse sera faite.
F C CURTAFOND CONFRANCON : réponse faite.

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Pierre HERMANN

FORMATION INITIALE ARBITRE

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

La première formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :

- Dimanche 29 Octobre 2023 sur la journée
- Mercredi 1er Novembre 2023 sur la journée
- Samedi 04 Novembre 2023 sur la journée (examens théorique et pratique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.

https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/
ou Formation Initiale d'Arbitre (fff.fr)

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations arbitres semi-officielles d'une durée de 2 h 00 maximum.

Nous rappelons que pour participer à celles-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2023/2024. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte de semi-officiel**

- Jeudi 21 Septembre 2023 à 19h15 à St Bénigne (stade)
- Vendredi 22 septembre 2023 à 19h30 à Laiz (stade)
- ~~Mercredi 27 Septembre 2023 à 19h00 à Manziat (stade)~~ **ANNULE**

Pour ceux ayant effectué la formation sur une des saisons précédentes, nous vous rappelons que celle-ci est valable 6 ans et qu'il faut aussi avoir une licence FFF sur la saison en cours (2023-2024) pour occuper la fonction d'arbitre semi-officiel. Voici la liste des personnes formées et ayant une date d'échéance qui arrive sur cette fin d'année 2023, donc qui devront venir effectuer un recyclage (sous réserve que celui-ci n'ait pas été fait) :

NOM	PRENOM	CLUB lors de la formation passée en 2017	Date formation	Date formation
ALLAIN	Didier	Plastics Vallée FC	07/10/2017	07/10/2023
BARON	Yann	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
BEN DAOUD	Fouad	Bourg Sud	09/12/2017	09/12/2023
BERNARDINI	Didier	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
BILLOUD	Grégory	AS Bagé	20/09/2017	20/09/2023
BOUMJAHAD	Bilail	Bourg Sud	09/12/2017	09/12/2023
BOZONNET	David	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
BRIDAY	Serge	FC Manziat	20/09/2017	20/09/2023
CARON	Ludovic	FC Bords de Veyle	09/12/2017	09/12/2023
CHANEL	Arnaud	ESB Marboz	09/12/2017	09/12/2023
CHARANCE	Lucie	Bellegarde CO	07/10/2017	07/10/2023
CHICHI	Najmeddine	Bourg Sud	09/12/2017	09/12/2023
CHIRON	Loic	ESB Marboz	09/12/2017	09/12/2023
COTTIER	Jonathan	FC Valserine	07/10/2017	07/10/2023
CURT	Loïc	FC Curtafond Confrançon	20/09/2017	20/09/2023
DESIRAT	Sébastien	FC Dombes Bresse	20/09/2017	20/09/2023
DUPUIS	Cyril	CS Viriat	09/12/2017	09/12/2023

EGLEME	Louis	ESB Marboz	09/12/2017	09/12/2023
FIORENTINI	Pascal	Bellegarde CO	07/10/2017	07/10/2023
GEORGES	Emmanuel	FC Valserine	07/10/2017	07/10/2023
GHEROLD	Pierre	AS Misérieux Trévoux	30/09/2017	30/09/2023
GUICHARDON	Alexis	ESB Marboz	09/12/2017	09/12/2023
GUY	Jean-François	FC Priay	23/09/2017	23/09/2023
HALILI	Qamil	AS Misérieux Trévoux	30/09/2017	30/09/2023
HAMMAD	Lennine	Bourg Sud	07/10/2017	07/10/2023
HERMANN	Magali	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
ILLANDI	Hervé	Serrières Villebois	23/09/2017	23/09/2023
JACQUEMOUD	Christophe	SC Mille Etangs	30/09/2017	30/09/2023
JACQUET	Laure	CS Viriat	09/12/2017	09/12/2023
JALOUT	Morad	Bourg Sud	07/10/2017	07/10/2023
JOLY	Mathieu	CS Viriat	09/12/2017	09/12/2023
KAABECHE	Bilal	Bourg Sud	30/09/2017	30/09/2023
KHALFAOUI HASSANI	Omar	Bourg Sud	09/12/2017	09/12/2023
KHELIFI	Yasser	Bourg Sud	07/10/2017	07/10/2023
LAAOUAJ	Farid	Bourg Sud	30/09/2017	30/09/2023
LACAS	Julien	Bourg Sud	09/12/2017	09/12/2023
LAVISSE	Olivier	CS Viriat	09/12/2017	09/12/2023
LE HENAFF	Ludovic	Ambronay	23/09/2017	23/09/2023
LEROY	Laurent	US Vonnas	20/09/2017	20/09/2023
LEURENT	Rémi	AS Misérieux Trévoux	30/09/2017	30/09/2023
MAUCOTEL	Gérard	FC Curtafond Confrançon	20/09/2017	20/09/2023
MEJEAN	Régis	AS St Etienne sur Reyssouze	20/09/2017	20/09/2023
MENDES	José	Serrières Villebois	23/09/2017	23/09/2023
MENZAGO	Frédéric	AS Dortan Lavancia	07/10/2017	07/10/2023
MISCIALI	Adriano	FC Valserine	07/10/2017	07/10/2023
MONIEZ	Laurent	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
MORAND	Bruno	ESB Marboz	09/12/2017	09/12/2023
MORET	Thierry	AS Montréal la Cluse	09/12/2017	09/12/2023
N'DAO	Hamatt	Bourg Sud	30/09/2017	30/09/2023
OLIVIER	Yvan	FC Curtafond Confrançon	20/09/2017	20/09/2023
PASCAL	Hervé	US Tenay	23/09/2017	23/09/2023
PAYET	Jean-Sébastien	AS Colomieu	07/10/2017	07/10/2023
PERRIER	Thierry	SC Mille Etangs	30/09/2017	30/09/2023
PERRIN	Thomas	AS Attignat	09/12/2017	09/12/2023
PETIT	Yohan	Bellegarde CO	07/10/2017	07/10/2023
PONCET	Jacky	US Pont de Vaux Arbigny	20/09/2017	20/09/2023
RECHARD	Philippe	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
SANGOY	Roger	US Pont de Vaux Arbigny	20/09/2017	20/09/2023
SAOUD MAAROUF	Kadda	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
SELIG	Christophe	SC Mille Etangs	30/09/2017	30/09/2023
SZAL	William	Serrières Villebois	23/09/2017	23/09/2023
TRIPOZ	Thierry	FC Curtafond Confrançon	20/09/2017	20/09/2023
TRUJILLO	Manuel	US Tenay	23/09/2017	23/09/2023

VILLOND	Arnaud	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
VIVIET	Julien	US Marsonnas Jayat Béréziat	20/09/2017	20/09/2023
ZEGHARI	Bilal	Bourg Sud	07/10/2017	07/10/2023
ZIATI	Mohamed	Bourg Sud	07/10/2017	07/10/2023

CHALLENGE DU FAIR PLAY

Classements de la saison 2022/2023

Le super challenge est décerné au club de VIRIAT.

Seniors D1

Numéro de club	Place	Nom du club	Nombre Points
560193	1	FOOTBALL CLUB PLAINE TONIQUE	33
560936	2	OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	43
514055	3	ENT.S. REVERMONTOISE	46
560195	4	BRESSE FOOT 01	52
542553	5	A.S. MISERIEUX TREVOUX	56
553816	6	F. C. BRESSANS	67
504266	7	CLUB SPORTIF DE BELLEY	74
539571	8	BOURG SUD **	102
552858	9	S. C. PORTES DE L'AIN	112
582242	10	JASSANS-FRANS FOOTBALL	113
521795	11	ESB FOOTBALL MARBOZ	151
504317	12	U.S. ARBENT MARCHON **	157

(***) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

Seniors D2

Numéro de club	Place	Nom du club	Nombre Points
551598	1	ENT ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL	19
547044	2	PLASTICS VALLEE F.C. **	36
561127	3	AS IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT **	43
514369	4	ENT.S. VAL DE SAONE	46
504312	5	C.S. VIRIAT	47
542555	6	F.C. CURTAFOND CONFRANCON ST M.	50
504804	7	F.C. MANZIAT	52
522537	8	F.O. BOURG EN BRESSE **	65
590301	9	VALSERHONE FOOT	66
582751	10	O. SUD REVERMONT 01	70
547602	11	F.C. DOMBES	75
581433	12	FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ	76
533355	13	A.S. GUEREINS GENOUILLEUX **	80
553366	14	F.C. DOMBES BRESSE	92
542552	15	AM.S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX	97
539571	16	BOURG SUD **	97
580902	17	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE	99
534249	18	A.S. D'ATTIGNAT	103
546944	19	SAINT DENIS, AMBUTRIX, CHATEAU-GAILLARD FC	111
504283	20	U.S. REPLONGES	113
553892	21	PLAINE REVERMONT FOOTBALL	121
527613	22	U.S. NANTUATIENNE	124
552893	23	UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER **	218
504385	24	AMBERIEU F.C.	568

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

Seniors D3

Numéro de club	Place	Nom du club		Nombre Points
504312	1	C.S. VIRIAT		14
553816	2	F. C. BRESSANS		18
508642	3	U.S. FEILLENS	**	22
529286	4	A.S. HAUTECOURT ROMANECHE		23
504391	5	C.S. LAGNIEU	**	26
560193	6	FOOTBALL CLUB PLAINE TONIQUE		29
515885	7	A.S. BAGE LE CHATEL	**	34
582674	8	F. C. BRESSE NORD		34
514369	9	ENT.S. VAL DE SAONE		41
514055	10	ENT.S. REVERMONTOISE		44
542553	11	A.S. MISERIEUX TREVOUX	**	44
530041	12	O. DE ST DENIS LES BOURG		46
519471	13	F.C. ST MAURICE DE GOURDANS		48
563857	14	FAREINS SAONE VALLEE FOOT	**	49
553892	15	PLAINE REVERMONT FOOTBALL		50
521795	16	ESB FOOTBALL MARBOZ		51
561130	17	UNION SPORTIVE PLAINE DE L'AIN		51
552904	18	F. C. SERRIERES DE BRIORD - VILLEBOIS		51
504467	19	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	**	57
533355	20	A.S. GUEREINS GENOUILLEUX	**	60
541507	21	C. S. J. CHATILLONAISE		66
563530	22	FOOTBALL CLUB DE BORD DE VEYLE		67
542551	23	U.S. DES DOMBES		71
560195	24	BRESSE FOOT 01		74
518461	25	ET. S. FOISSIAT ETREZ		76
511575	26	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL		83
561127	27	AS IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT		88
528069	28	C.S. CHEVROUX	**	99
560196	29	FOOT TROIS RIVIERES	**	108
525874	30	A.S. ST LAURENTIN		109
520832	31	U.S. VEYZIAT OYONNAX		114
520588	32	U.S. VAUX EN BUGEY	**	118
529716	33	A. DES PORTUGAIS	**	123
553706	34	OLYMPIQUE BUYATIN	**	186
581378	35	J. S. BRESSE DOMBES	**	285
522537		BOURG FO	**	Forfait général

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

Seniors D4

Numéro de club	Place	Nom du club		Nombre Points
504804	1	F.C. MANZIAT		8
547601	2	F.C. VEYLE VIEUX JONC		9
560195	3	BRESSE FOOT 01		10
539571	4	BOURG SUD	**	11
552904	5	F. C. SERRIERES DE BRIORD - VILLEBOIS		11
504317	6	U.S. ARBENT MARCHON	**	12
590301	7	VALSERHONE FOOT		13
549667	8	ENT. BAS BUGEY RHONE		13
542555	9	F.C. CURTAFOND CONFRANCON ST M.		15
514055	10	ENT.S. REVERMONTOISE		16
563857	11	FAREINS SAONE VALLEE FOOT		17
560289	12	FOOTBALL CLUB ARTEMARE	**	17
521795	13	ESB FOOTBALL MARBOZ		18
537224	14	A.S. ST ETIENNE S/CHALARONNE		19
561130	15	UNION SPORTIVE PLAINE DE L'AIN		19
552893	16	UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER	**	20
552858	17	S. C. PORTES DE L'AIN		21
581373	18	SC MILLE ETANGS		21
582674	19	F. C. BRESSE NORD		23
521796	20	F.C. PRIAY	**	24
582751	21	O. SUD REVERMONT 01		24
540422	22	F.C. D'INJOUX GENISSIAT	**	26
526650	23	A.S. ANGLEFORT	**	27
525536	24	A.S. CHAVEYRIAT		27
527633	25	A.S. VERTRIEU	**	29
515885	26	A.S. BAGE LE CHATEL	**	29
553366	27	F.C. DOMBES BRESSE		30
526649	28	ENT.S. AMBRONAY ST JEAN LE VIEUX		31
547602	29	F.C. DOMBES		33
580902	30	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE		33
529286	31	A.S. HAUTECOURT ROMANECHE	**	34
581433	32	FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ	**	38
537222	33	F.C. MAS RILLIER		38
560321	34	MONTLUEL FOOT CLUB	**	40
560936	35	OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON		40
504283	36	U.S. REPLONGES		46
560193	37	FOOTBALL CLUB PLAINE TONIQUE		49
545637	38	C.O. DU PLATEAU		50
553816	39	F. C. BRESSANS		51
504647	40	ET.S. CORMORANCHE		66
582242	41	JASSANS-FRANS FOOTBALL		95
519781	42	A.S. CHAZEY BONS	**	106
542552	43	AM.S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX		124
542551	44	U.S. DES DOMBES		140
504243	45	A.S. GRIEGES PONT DE VEYLE		160
504266	46	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL		296
527613		NANTUA	**	Forfait général
547503		ST MARCEL	**	Forfait général

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

Seniors Féminines à 11

Numéro de club	Place	Nom du club	Nombre Points
582674	1	F. C. BRESSE NORD	0
542553	2	A.S. MISERIEUX TREVOUX	1
534249	3	A.S. D'ATTIGNAT	2
504391	4	C.S. LAGNIEU **	3
540737	5	ESSOR BRESSE SAONE	3
560195	6	BRESSE FOOT 01	7

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

U18 D1

Numéro de club	Place	Nom du club	Nombre Points
504467	1	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	19
540737	2	ESSOR BRESSE SAONE	23
580902	3	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE	23
548198	4	AIN SUD	32
547044	5	PLASTICS VALLEE F.C. **	32
511575	6	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL	57

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

U15 D1

Numéro de club	Place	Nom du club	Nombre Points
504385	1	AMBERIEU F.C. **	4
548198	2	AIN SUD	7
542553	3	A.S. MISERIEUX TREVOUX	8
540737	4	ESSOR BRESSE SAONE	36
504266	5	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL	63
590301	6	VALSERHONE FOOT	89

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE
Classements 2022 / 2023

Rappel de l'article 1 : classements
En cas d'égalité, les équipes seront départagées suivant les modalités suivantes :
1. Classement du fair play
2. Classement sportif
3. Meilleure attaque

Lorsqu'une équipe de la poule n'est pas notée par un adversaire, le classement est établi selon le ratio « nombre de points obtenus divisés par le nombre de réponses ».

Seniors D1
1er) Bressans FC 1 : 19.56 pts
2ème) Bresse Foot 01 1 : 18.78 pts
3ème) St Martin du Mont 1 : 18.67 pts (classement Fair Play : 3ème)
4ème) Misérieux Trévoux 3 : 18.67 pts (classement Fair Play : 5ème)
5ème) Plaine Tonique 1 : 18.56 pts
6ème) Porte de l'Ain 1 : 17.56 pts
7ème) Rives de l'Ain 1 : 17 pts
8ème) Jassans Frans 1 : 16.56 pts
9ème) Marboz 2 : 16.33 pts
10ème) Belley CS 1 : 13.33 pts

Fiches non retournées : Arbent Marchon 1, Bourg Sud 1.

Seniors D2 poule A
1er) Viriat 2 : 19 pts
2ème) Dombes FC 1 : 16.88 pts
3ème) St Denis Ambu. Château FC 1 : 16.75 pts
4ème) Manziat 1 : 16.38 pts
5ème) Veyle Saône 2 : 16.25 pts
6ème) Attignat 1 : 15 pts
7ème) Oyonnax ATT 1 : 12.75 pts
8ème) Ambérieu FC 1 : 11 pts
9ème) Nantua 1 : 10.25 pts

Fiches non retournées : Bourg Sud 2, Guéreins 1, Izernore Nurieux 1.

Seniors D2 poule B
1er) Dombes Bresse 2 : 18 pts
2ème) St Martin MCV 1 : 17.75 pts
3ème) Thoissey 1 : 17.63 pts
4ème) Valserine FC 1 : 16.38 pts
5ème) Curtafond Conf. 1 : 16.13 pts

6ème) Plaine Revermont Foot 1 : 15.75 pts
7ème) O. Sud Revermont 01 1 : 15.38 pts
8ème) Replonges 1 : 14.88 pts
9ème) Côtière Luenaz FC 1 : 13.63 pts

Fiches non retournées : Bourg FO 1, Culoz Grand Colombier 1, Oyonnax PFVC 2.

Seniors D3 poule A
1er) Plaine Tonique 2 : 19.14 pts
2ème) Serrières Villebois 1 : 18.29 pts
3ème) Foissiat Etrez 2 : 17.71 pts
4ème) Plaine de l'Ain 1 : 17.29 pts
5ème) Bresse Nord 1 : 16.57 pts
6ème) Châtillon la Palud 1 : 15.86 pts
7ème) Bords de Veyle 1 : 14.86 pts
8ème) Veyziat 1 : 13.29 pts

Fiches non retournées : Côtière MV 1, Feillens 3, Foot Trois Rivières 1, Vaux en Bugey 1.

Seniors D3 poule B
1er) Bresse Foot 01 2 : 19.71 pts
2ème) Marboz 3 : 19.43 pts
3ème) Thoissey 2 : 19.29 pts
4ème) Viriat 3 : 18.86 pts (classement Fair Play : 5ème)
5ème) Plaine Revermont Foot 2 : 18.86 pts (classement Fair Play : 21ème)
6ème) Hautecourt 1 : 18.29 pts
7ème) Izernore Nurieux 2 : 17.86 pts
8ème) St Maurice de Gourdans 1 : 16.29 pts

Fiches non retournées : Bâgé 1, Bresse Dombes 1, Buyatin OL 1, Fareins Saône Vallée 1.

Seniors D3 poule C
1er) Montréal 2 : 19.60 pts
2ème) Dombes US 1 : 17.40 pts
3ème) St Martin du Mont 2 : 15.20 pts
4ème) Bressans FC 2 : 14.80 pts
5ème) St Denis les Bourg 1 : 13.20 pts
6ème) St Laurent 1 : 9.80 pts

Forfait général : Bourg FO 2.
Fiches non retournées : Chevroux 1, Guéreins 2, Lagnieu 2, Misérieux Trévoux 4, Oyonnax ASP 1.

Seniors D4 poule A
1er) Rives de l'Ain 2 : 19.60 pts
2ème) St Martin du Mont 3 : 18.40 pts (classement Fair Play : 10ème)
3ème) O. Sud Revermont 2 : 18.40 pts (classement Fair Play : 21ème)
4ème) Valserine FC 2 : 16.20 pts
5ème) Ambronay 1 : 13.60 pts
6ème) Oyonnax ATT 2 : 9.40 pts

Forfait général : Nantua 2.

Fiches non retournées : Arbent Marchon 2, Bourg Sud 3, Hautecourt 2, Injoux Génissiat 1, Priay 1.

Seniors D4 poule B

1er) Bas Bugey Rhône 1 : 20.20 pts
2ème) CO Plateau 1 : 19 pts
3ème) Plaine de l'Ain 2 : 17.40 pts
4ème) Serrières Villebois 2 : 17.20 pts
5ème) Dombes US 2 : 15.60 pts
6ème) Belley CS 2 : 12.60 pts

Fiches non retournées : Anglefort 1, Artemare 1, Chazey Bons 1, Culoz Grand Colombier 2, Montluel 1 , Vertrieu 1.

Seniors D4 poule C

1er) Porte de l'Ain 2 : 20.89 pts
2ème) Le Mas Rillier 1 : 20.33 pts
3ème) Fareins Saône Vallée 2 : 18.78 pts
4ème) Veyle Vieux Jonc 1 : 18.33 pts
5ème) Mille Etangs 1 : 17.89 pts (classement Fair Play : 18ème)
6ème) Dombes Bresse 3 : 17.89 pts (classement Fair Play : 27ème)
7ème) Dombes FC 2 : 17.89 pts (classement Fair Play : 29ème)
8ème) Chaveyriat 1 : 17.78 pts
9ème) Jassans Frans 2 : 14.78 pts
10ème) St Etienne sur Chalaronne 1 : 14.56 pts

Forfait général : St Marcel 1.
Fiches non retournées : Côtière Luenaz FC 2.

Seniors D4 poule D

1er) Manziat 2 : 19.70 pts
2ème) Bresse Nord 2 : 18.40 pts (classement Fair Play : 19ème)
3ème) Bressans FC 3 : 18.40 pts (classement Fair Play : 39ème)
4ème) Marboz 4 : 18.10 pts
5ème) Veyle Saône 3 : 17.90 pts
6ème) Bresse Foot 01 3 : 17.70 pts
7ème) Replonges 2 : 16.40 pts
8ème) Plaine Tonique 3 : 16.30 pts
9ème) Cormoranche 1 : 15.80 pts
10ème) Curtafond Conf. 2 : 15.50 pts
11ème) Grièges PV 1 : 12 pts

Fiche non retournée : Bâgé 2.

Seniors D5 poule A

1er) St Denis les Bourg 2 : 22.50 pts
2ème) Veyziat 2 : 20 pts
3ème) Montréal 3 : 19.50 pts
4ème) Oyonnax ASP 2 : 16.67 pts

Forfait général : Viriat 4.

Seniors D5 poule B
1er) Béon 1 : 18.67 pts
2ème) Belley CS 3 : 16 pts (classement sportif : 1er)
3ème) Colomieu Peyrieu 1 : 16 pts (classement sportif : 4ème)
4ème) Ambérieu FC 2 : 14 pts

Forfait général : Côtière MV 2.
Fiche non retournée : Buyatin OL 2.

Seniors D5 poule C
1er) St Maurice de Gourdans 2 : 23.33 pts
2ème) Chaveyriat 2 : 22.33 pts
3ème) Chaneins 1 : 22 pts
4ème) Foot Trois Rivières 2 : 18.33 pts

Fiches non retournées : Lagnieu 3, Leyment 1.

Seniors D5 poule D
1er) Veyle Saône 4 : 20.50 pts
2ème) Bâgé 3 : 20 pts
3ème) Attignat 2 : 18 pts

Fiches non retournées : Chevroux 2, Cormoz St Nizier 1, St Cyr 1.

Seniors D5 poule E
1er) Attignat 3 : 17.60 pts
2ème) St Martin MCV 2 : 13.60 pts
3ème) Plaine Revermont 3 : 11.80 pts
4ème) Veyziat 3 : 10.20 pts
5ème) Bord de Veyle 2 : 10 pts
6ème) Haut Revermont 1 : 9.80 pts

Forfait général : Izernore Nurieux 3.
Fiches non retournées : Bourg ACCFT 2, Hautecourt 3.

Seniors D5 poule F
1er) Guéreins 3 : 18.67 pts
2ème) Foissiat Etrez 3 : 18.50 pts (classement sportif : 3ème)
3ème) Bresse Foot 01 4 : 18.50 pts (classement sportif : 8ème)
4ème) Curtafond Conf. : 17.83 pts
5ème) Marboz 5 : 14.33 pts
6ème) Replonges Manziat 3 : 13.33 pts
7ème) Grièges PV 2 : 11.83 pts

Fiches non retournées : Cormoranche 2, Feillens 4, Sermoyer 1.

Seniors D5 poule G
1er) Châtillon la Palud 2 : 18 pts
2ème) Mille Etangs 2 : 17 pts
3ème) Le Mas Rillier 2 : 16.50 pts
4ème) Priay 2 : 16.25 pts

5ème) Côtière Luenaz 3 : 15.50 pts

Fiches non retournées : Champagne 1, JSBD Dombes US 2, Montluel 2, Salazie 1, Vaux en Bugey 2.

Seniors Féminines poule A
1er) Misérieux Trévoux 1 : 22 pts
2ème) Essor Bresse Saône 1 : 21.50 pts
3ème) Attignat 1 : 19 pts
4ème) Bresse Nord 1 : 18 pts
5ème) Bresse Foot 01 1 : 14.50 pts

Fiche non retournée : Lagnieu 1.

U18 D1 poule A
1er) Essor Bresse Saône 2 : 20.25 pts
2ème) Montréal 1 : 20 pts
3ème) Veyle Saône 1 : 19.25 pts
4ème) Ain Sud Foot 2 : 18.25 pts
5ème) Côtière MV 1 : 14.75 pts

Fiches non retournées : Oyonnax PVFC 2.

U15 D1 poule A
1er) Ain Sud Foot 2 : 20 pts (classement sportif : 2ème)
2ème) Essor Bresse Saône 1 : 20 pts (classement sportif : 3ème)
3ème) Belley CS 1 : 19.50 pts
4ème) Valserine FC 1 : 18.75 pts
5ème) Misérieux Trévoux 1 : 17.25 pts

Fiche non retournée : Ambérieu FC 1.

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)
Seniors D1 à D4 : 2 délégués
Seniors D5 : 1 délégué
Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués
Seniors Féminines : 1 délégué
U18 à U15 : 1 délégué
Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Réunion du 19 Septembre 2023

Présents : MM DELIANCE, BOURDON, VERNAY.
Excusés : MM PELLET, BACONNET, GUTTIEREZ

Rappel !
Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.
Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

ENTENTES 2023/2024

Seniors (équipe 3)
. Replonges + Manziat
Club support : Replonges
Nom de l'entente : Replonges Manziat

Seniors (équipe 2 – D5)
. Vaux en Bugey + St Denis Ambutrix CG + Bettant
Club support : Vaux en Bugey
Nom de l'entente : Ent. Vaux 2

Seniors (équipe 2 – D5)
. Artemare + Champagne
Club support : Artemare
Nom de l'entente : FC Artemare Valrom

U15 (équipe 1)
. Culoz Gd Colombier + Chautagne
Club support : Culoz Gd Colombier
Nom de l'entente : Ent. Culoz Chautagne

U15 (équipe 2)
. Bettant + St Denis Ambutrix C.G. + Vaux en Bugey
Club support : Bettant
Nom de l'entente : Bettant (entente du Bugey)

U18 (équipe 2)
. St Denis Ambutrix C.G. + Bettant +Vaux en Bugey
Club support : St Denis Ambutrix CG
Nom de l'entente : St Denis AC (entente du Bugey)

INACTIVITE PARTIELLE 2023/2024

FC CORMOZ ST NIZIER : seniors F.

--*-*-*-*

Dossier n° 4
Match n° 27145866 : Ambérieu FC 2/St Denis les Bourg 2 – U15 D4 poule N – du 17/09/2023
Courrier du club de St Denis les Bourg annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
Score :
St Denis les Bourg 2 : 0 but / - 1 point
Ambérieu FC 2 : 3 buts / 3 points
Le club de St Denis les Bourg est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 5
Match n° 26892700 : Leyment 1/Ol. Rives de l'Ain 2 – Seniors Coupe des Groupements – du 17/09/2023
Courrier du club de Ol. Rives de l'Ain annonçant le forfait de son équipe.
L'équipe de Leyment 1 est qualifiée pour le tour suivant.
Le club de Ol. Rives de l'Ain est redevable de la somme de 70 €uros au District.

Dossier n° 6
Match n° 26976732 : Ent. S. St Martin du Mont 1/Culoz Chautagne 1 – U15 D3 poule D – du 17/09/2023
Courrier du club de Culoz Chautagne annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
Score :
Culoz Chautagne 1 : 0 but / - 1 point
Ent. S. St Martin du Mont 1 : 3 buts / 3 points
Le club de Culoz Chautagne est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 7
Match n° 26979946 : Bord de Veyle 1/Veyle Saône 2 – U15 D4 poule M – du 17/09/2023
Courrier du club de Bord de Veyle annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
Score :
Bord de Veyle 1 : 0 but / - 1 point
Veyle Saône 2 : 3 buts / 3 points
Le club de Bord de Veyle est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 8

Catégorie Féminines à 8 Seniors

Courrier du club de Cormoz St Nizier annonçant le forfait général de son équipe Féminines à 8 Seniors. Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptes.
Le club de Cormoz St Nizier est redevable de la somme de 79 €uros au District.

Additif au Dossier n° 2

Pour le match n° 26466160 en Seniors D4 poule A opposant Arbent 2 à Bourg Sud 3, l'équipe de Bourg Sud 3 étant forfait, les frais d'arbitrage seront remboursés au club d'Arbent.

Dossier n° 9

Match n° 26890909 : Centre Dombes 2/St Martin du Mont 2 – Seniors Coupe de l'Ain – du 17/09/2023

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr ANDREY Hadrien ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr ANDREY Hadrien ne possède pas de licence au club de St Martin du Mont.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de St Martin du Mont d'une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 10

Match n° 26891170 : Foissiat Etrez 2/Viriat 2 – Seniors Coupe de l'Ain – du 17/09/2023

Lors du contrôle des licences, il apparait que le délégué SAUCHAY Baptiste ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr SAUCHAY Baptiste ne possède pas de licence au club de Foissiat Etrez.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Foissiat Etrez d'une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 11

Match n° 26892198 : Colomieu Peyrieu 1/Vertrieu 1 – Seniors Coupe des Groupements – du 17/09/2023

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr GOYAT Cédric ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr GOYAT Cédric ne possède pas de licence au club de Colomieu Vertrieu.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).
La commission sanctionne le club de Colomieu Peyrieu d'une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 12

Match n° 26892233 : Dortan 1/Veyziat 2 – Seniors Coupe des Groupements – du 17/09/2023

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr OSA Esteban ne possède pas de licence officielle.
Après vérification, Mr OSA Esteban ne possède pas de licence au club de Dortan.
Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Dortan d'une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 13

Match n° 26892642 : Priay 1/Centre Dombes 3 – Seniors Coupe des Groupements – du 17/09/2023

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr TAVERNA Jeffrey ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr TAVERNA Jeffrey ne possède pas de licence au club de Centre Dombes.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Centre Dombes d'une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 14

Match n° 26988800 : CS Belley 1/St Martin du Mont 1 – U18 D2 poule A – du 16/09/2023

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr TENANT Régis ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr TENANT Régis ne possède pas de licence au club de St Martin du Mont.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de St Martin du Mont d'une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 15

Match n° 27067072 : Montréal 1/Viriat 1 – U18 D2 poule B – du 16/09/2023

Lors du contrôle des licences, il apparait que l'arbitre assistant Mr PIN Guillaume ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr PIN Guillaume ne possède pas de licence au club de Montréal.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc… doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Montréal d'une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion 19 septembre 2023

Courriers reçus :

Lagnieu Cs : rencontre D4 poule B du 24 septembre **à 13h00.** (Rencontre R2F à 15h00)**.**

Ambérieu Fc : rencontre D4 poule B du 24 septembre **à 13h00.** (Rencontre S.1 à 15h00)**.**

Anglefort As : arrêté municipal pour terrain pour cause de travaux.
Rencontre D4 poule B du 24 septembre **inversée.** J2 et J12.
Faire demande de modification via footclubs pour les prochaines rencontres.

Belley Cs : demande modification rencontre D1 du 1 octobre au **samedi 30 septembre 20h00.**

Bresse Foot01 : validation du document **modification d'une rencontre.**

Le calendrier du championnat D5 a été modifié, un E-mail a été envoyé à chaque club des poules concernées, vérifier vos plannings.

Foot Trois Rivières : rencontre D5 poule E du 24 septembre à **13h00**. (Rencontre S1 à 15h00).

Veyle Vx Jonc Fc : accord pour rencontre D5 poule E à 13h00.

St Maurice de Gourdans Fc : rencontre D5 poule E du 1 octobre à **13h00**. (Rencontre S1 à 15h00).

Chaveyriat As : rencontre D5 poule E du 1 octobre à **13h00**. (Rencontre S1 à 15h00).

Ol. St Denis Les Bourg : horaire pour Senior 2 D5 poule I. Paramétrage corrigé.

Le Président,
Jacques CONTET

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion 19 septembre 2023

Courriers reçus pour catégorie U18 :

Jassans Frans Foot : rencontres U18 D4 poules J et K stade des Gleteins JASSANS **à 16h30.**

St Denis Ambutrix Fc : rencontre U18 D3 poule D du 23 septembre **à 16h00.**

Veyle Saône Fc : rencontres U18 D2 poule C et U18 D3 poule F le samedi **16h00.**

Suite au T2 de la coupe Gambardella :

- **D2 poule A-B-C la J2** est reportée au **14 octobre, la J5** est reportée au **21 octobre.**
- **D3 poule D** rencontre **Serrières Villebois Fc 1 – Mas Rillier Fc 1** reportée au **14 octobre.**
- **D3 poule F** rencontre **Milles Etangs Sc 1 – Veyle Saône Fc 2** reportée au **14 octobre.**
  ---------- rencontre **Centre Dombes Foot 1 – Mas Rillier Fc 2** reportée au **14 octobre.**
- **D3 poule G** rencontre **Bresse Nord Fc 1 – Essor Bresse Saône 2** reportée au **14 octobre.**
  ---------- rencontre **Bressans Fc 1 – Bresse Foot01 1** reportée au **14 octobre.**
- **D4 poule I** rencontre **Nantua Us 1 – Hautecourt Romanèche As 1** reportée au **14 octobre.**
- **D4 poule J la J2** est reportée au **14 octobre, la J5** est reportée au **21 octobre.**
- **D4 poule M** rencontre **Marboz Esb 2 – Plaine Revermont Foot 1** reportée au **14 octobre.**

Toutes les poules où une rencontre est reportée **au 14 octobre, la J5** est reportée **au 21 octobre.**

Courriers reçus pour catégorie U15 :

Dortan Lavancia As: demande d'inversion rencontre U15 D4 poule I.

Hautecourt Romanèche As : accord pour inversion rencontre U15 D4 poule I le dimanche 24 septembre.

Foot Trois Rivières : rencontres U15 D4 poule K au **stade J. DUCROUX à FAREINS**.

Lagnieu Cs : demande pour avancer rencontre U15 D3 poule D.

Serrières Villebois Fc : accord pour rencontre U15 D3 poule D le **samedi 23 septembre à 18h30**.

Nantua Us : demande pour changement de niveau. Réponse faite.

Misérieux Trévoux As : demande pour modification de calendrier. Réponse faite.

Ajout **Ambérieu Fc 2** en U15 poule N le calendrier a été modifié.

Ajout **Côt. Meximieu Villieu** 2 en U15 D4 poule K.

Pensez à utiliser le document modification de rencontre en ligne sur site du district.

Le Président,
Jacques CONTET

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.
Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 19 septembre 2023

Courriers U15F :

Bresse Foot01 : rencontres à domicile 14h00.
Essor Bresse Saône : rencontres à domicile au stade des Dîmes à FEILLENS 15h30.
Dombes Bresse Fc : demande pour modification de rencontre du 23 septembre.
Bresse Foot01 : accord pour rencontre **le dimanche 24 septembre 10h00 à ST TRIVIER sur MOIGNANS.**

Courriers U18F :

Suite décision du comité District de Lyon et Rhône retrait de l'équipe Ent. Saône Beaujolais le calendrier a été modifié, changement du nombre de journée.

Bresse Foot01 : rencontres à domicile le samedi 15h30.
Essor Bresse Saône : rencontres à domicile au stade des Dîmes à FEILLENS 15h30.
FF Nord Isère : rencontre du 23 septembre au stade R. MONTMEAT à ST JEAN de BOURNAY **à 15h00**.
Attignat As : problème de planification suite à modification du calendrier.

Courriers S.F. à 8 :
Dortan Lavancia As : rencontres à domicile le vendredi 21h0.
Dombes Bresse Fc : rencontres à domicile le samedi 18h00 au stade de l'Europe à CHATILLON sur CHAL.
Cormoz St Nizier Fc : retrait de l'équipe du championnat en poule A.
Bettant Js : demande de report rencontre Poule B du 24 septembre.
Valserhone Foot : accord pour rencontre Poule B au 15 octobre 15h00. (Premier report).
St Denis Ambutrix Fc : rencontre du 1 octobre à 15h00 (terrain pas disponible à 10h00)

Courriers S.F. à 11 :
Bressans Fc : problème suite parution du calendrier, en cours d'étude, réponse sera faite.
Thoissey Esvs : rencontres à domicile le samedi à 20h00.
Misérieux Trévoux As : rencontres à domicile le samedi 20h00 stade Fétan synthétique à TREVOUX.

Bresse Foot01 : rencontre samedi 23 septembre à 19h00 stade de la Besace à ST ETIENNE sur REY.
Oyonnax Pvfc : accord pour rencontre à 19h00.
Ent. Bas Bugey Rhône : rencontre du 24 septembre à 13h00. (Rencontre S.M. à 15h00.)
Bresse Foot01 : rencontres à domicile 19h00 Poule A.
Côt. Luénaz Fc : rencontres au stade des Marais à JONAGE le dimanche 15h00 Poule B.

Rappel pour toutes modifications de rencontre - date, horaire - l'accord du club adverse est obligatoire, utiliser footclubs ou le document en ligne sur le site du district.

Le Président,
Jacques CONTET

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique voulue

et dans le PV .

U13

Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

Accueil Pratique Foot Réduit Choisir la catégorie voulue

Championnat U13 2023/2024 1ère Phase

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U13

Compétition Championnat « Autre libre U13 District »

A ce jour, seulement 3 journées ont été saisies.

Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U13 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

SI problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 13 h30

Possibilité de jouer à : 13 h, 14 h, 14 h 30 ou 15 h sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Pour tout autre horaire, il faut l'accord du club adverse

Clubs évoluant à 13 heures

A Attignat

A St Martin du Mont

Clubs évoluant à 14 heures

A St Trivier de Courtes (Bresse Nord)

A St André / Vieux Jonc (Veyle Vieux Jonc)

Festival Foot U13 Pitch

Le premier tour du festival Foot U13 Pitch de la saison **2023 – 2024** se déroulera le **samedi 14 Octobre 2023 et le second tour le 11 Novembre 2023**. Les équipes premières de chaque club sont automatiquement engagées.

Si vous ne souhaitez pas participer, merci de faire un mail au District. Réponse pour le 23 Septembre 2023 dernier délai.

U11

Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

Accueil Pratique Foot Réduit Choisir la pratique voulue

Championnat U11 2023/2024 1ère Phase

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U11

Ce calendrier a encore été modifié. Merci de vous assurer où vous jouez ce week-end sur le site dans pratique et dans championnat.

Compétition Championnat « Autre libre Foot Animation District U11 »

A ce jour, 3 journées ont été saisies.

Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U11 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

U9

Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

Accueil Pratique Foot Réduit Choisir la pratique voulue

Ce calendrier a encore été modifié. Merci de vous assurer où vous jouez ce week-end sur le site dans pratique et dans championnat.

Championnat U9 2023/2024 1ère Phase

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U9

Compétition Championnat « U9 Phase 1 »

A ce jour, 2 journées ont été saisies.

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U9 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

U7

Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

Accueil Pratique Foot Réduit Choisir la pratique voulue

Championnat U7 2023/2024 1ère Phase

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique U7

Le calendrier apparaîtra dès que les clubs nous les feront parvenir.

Compétition Championnat « U7 Phase 1 »

Les journées connues ont été saisies.

Merci aux éducateurs de nous envoyer leurs calendriers de la première Phase

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U7 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures pour certains secteurs et 13 h 30 ou 14 heures pour d'autres

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage…) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Retrait d'installations du listing fédéral après validation par les propriétaires de celles-ci

- Stade Marceau 2 de Coligny NNI 011080102

Vérifications initiales ou décennales des installations depuis le 01 juillet 2023

- Installation du complexe sportif communautaire de Laiz NNI012030101 – remplacement de la pelouse synthétique – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision pour le classement.
- Installation du stade municipal de Mionnay NNI 012480101 – installation à reprendre avant la fin d'année 2023 pour lever de non conformités dont une majeure.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages depuis le 01 juillet 2023

- Vérifications bisannuelles des éclairages des terrains d'Attignat NNI 010240102 et NNI 010240103 – les deux éclairages sont classés E Entrainement jusqu'au 21 septembre 2025.

Prochaines programmations

- Eclairage du stade La Chanal 2 de Miribel NN012490102I
- Stade municipal de Villebois NNI 014440101
- Stade municipal de Frans NNI 011660101
- Stade municipal de Champagne en Valromey NNI 010790101
- Stade Marceau 1 de Coligny NNI 011080101

Pour la CDTIS : JF JANNET